



Avis d'audience

Le 28 mars 2012

Ref. 2012-H-109

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars pour étudier la demande présentée par Services de dosimétrie nationaux (SDN) de Santé Canada pour que l'ordonnance rendue par un fonctionnaire désigné à l'endroit de SDN soit revue et que le permis actuel des services de dosimétrie soit modifié. SDN est situé à Ottawa, en Ontario.

Le 23 février 2012, un fonctionnaire désigné a délivré une ordonnance selon laquelle SDN doit cesser immédiatement de signaler les doses aux extrémités, démontrer que les processus appropriés sont en place afin que ces doses ne soient plus signalées par inadvertance et attendre l'autorisation de la CCSN pour rétablir le service. SDN demande que l'ordonnance soit révoquée et que son permis de services de dosimétrie soit modifié afin d'y mentionner les procédures élaborées et mises en œuvre depuis peu pour la vérification du rendement du système de dosimétrie et du plan de mesures correctives.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande de SDN. L'audience se déroulera donc par voie de mémoire soumis par le personnel de la CCSN et de SDN.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire de SDN ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il suffit de les demander au Secrétariat.

Julie Bouchard

Agente de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Fax : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca